



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ET PLAN DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE

COLLEGE ET LYCEE AMPERE

FEVRIER 2021



PROTOCOLE SANITAIRE

Contexte :

Le présent protocole sanitaire intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en janvier 2021 et notamment le contexte d'émergence de variants.

Il s'applique à compter du 1er février 2021.

La distanciation de 2 mètres entre groupes à la cantine et le port de masque « grand public » de catégorie 1 sont désormais requis et l'aération est renforcée.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un **rôle essentiel**. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas envoyer leurs enfants en classe, en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS- Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Ils en informent le responsable d'établissement¹ **par l'intermédiaire de la vie scolaire ou de l'infirmière scolaire et non par le professeur principal**.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les règles de distanciation physique

Au sein de l'établissement, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel.

A l'entrée dans l'établissement le passage des mains au gel hydro alcoolique est **obligatoire**.

Des distributeurs automatiques sont à disposition des élèves et personnels dans tous les couloirs de l'établissement pour les moments où ce geste doit être répété, a minima :

- avant et après chaque repas;
- avant et après les récréations;
- après être allé aux toilettes;
- le soir avant de rentrer chez soi.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » **de catégorie 1** est obligatoire pour tous les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves

Le port d'un masque « grand public » **de catégorie 1** est obligatoire tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves par les agents Région, pendant les interours et à chaque récréation par les professeurs, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) si possible et pendant le nettoyage des locaux. De ce fait, une aération de quelques minutes à lieu pratiquement toutes les heures pour les locaux d'enseignement.

Limitation du brassage des élèves:

Au lycée :

- L'établissement organise les enseignements dans le cadre d'un plan de continuité pédagogique adapté qui associe des enseignements en présentiel et en distanciel selon les niveaux afin de limiter les flux d'élèves notamment en restauration scolaire.
- Tout rassemblement à l'extérieur de l'établissement est proscrit. Les élèves doivent se disperser lors des récréations et des sorties: ils ne doivent pas stationner en groupe aux abords de l'établissement.
- Le sens de circulation ne pouvant être mis en place dans les bâtiments en raison de leur configuration architecturale, il est demandé aux élèves et étudiants d'éviter les stationnements ou rassemblements dans les couloirs et les escaliers. Lors des déplacements, il est indispensable de respecter les consignes de distanciation et les marquages au sol.
- Les élèves et étudiants sont invités à ne pas se présenter dans l'établissement au dernier moment afin de fluidifier les arrivées et d'éviter les engorgements au portail sur les plages d'ouverture.

Au collège :

- Le collège assure tous les enseignements en présentiel, avec des horaires décalés par niveau et un sens de circulation dans les espaces communs. Il est demandé aux élèves d'éviter les stationnements ou rassemblements dans les couloirs et les escaliers ainsi qu'aux abords de l'établissement.
- Lors des déplacements, il est indispensable de respecter les consignes de distanciation et les marquages au sol.
- Les élèves sont invités à prendre leur repas à domicile si possible afin de favoriser l'application du protocole sanitaire en restauration scolaire.

Restauration scolaire : mise en œuvre du protocole Région

Le lycée accueille en restauration scolaire les élèves demi-pensionnaires du collège et du lycée Ampère, l'espace de restauration étant sou-dimensionné, il est préférable lorsqu'une solution alternative est possible de ne pas fréquenter le restaurant scolaire.

Les mesures du protocole actualisé visent l'accueil d'un plus grand nombre de lycéens en restauration scolaire :

- L'accueil des classes dans la salle de restauration scolaire s'effectue par zone afin de procéder à la désinfection des surfaces après le départ de chaque groupe.
- Les élèves d'un même groupe déjeunent à la même table, une distance d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes.
- Les élèves ne disposant pas de bouteille individuelle ou gourde pour l'eau, des pots à eau seront déposés sur les tables et désinfectés à chaque rotation d'élèves pour limiter les déplacements et les manipulations de la fontaine à eau.

Des plages horaires sont imposées pour limiter les brassages et l'effectif des élèves qui se présentent simultanément à l'entrée du self-service :

- 11h – 12h00 : réservé uniquement aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} dont l'arrivée du collège sera gérée rigoureusement par le service de vie scolaire.
- 12h00 – 12h30 : réservé uniquement aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} qui ne pourront pas déjeuner à leur domicile.
- 12h30 – 13h40 : réservé uniquement aux élèves du lycée et étudiants.

Des systèmes de purificateur d'air seront installés dans les cafétérias étudiants. La salle de restauration scolaire bénéficiera ultérieurement d'un dispositif de purification de l'air adapté au volume, à l'architecture et au classement du lieu.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des surfaces est assuré par les personnels Région une fois par jour.

PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Nouvelles modalités à compter du 1^{er} mars 2021.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Un plan de continuité pédagogique permet d'organiser des modalités d'enseignement en mode « hybride », chaque fois que cela est nécessaire pour respecter les contraintes sanitaires en vigueur.

Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle d'une classe ou d'un établissement.

Au collège :

Les enseignements sont organisés en présentiel avec un dispositif de continuité pédagogique pour les élèves maintenus au domicile, via Pronote ou l'ENT et selon les modalités décidées par les professeurs.

Au lycée :

Depuis novembre 2020, un fonctionnement hybride composé de 50% des enseignements en présentiel pour le cycle secondaire, à l'exception de la voie technologique tertiaire, a été maintenu jusqu'au 5 février 2021, essentiellement pour permettre l'accueil en restauration scolaire des collégiens.

En collaboration avec les services de la Région, **une organisation stricte de la gestion des flux en restauration scolaire** permettra l'accueil dès le 1^{er} mars 2021 d'un plus grand nombre de lycéens, tout en respectant l'ensemble des nouvelles préconisations sanitaires.

Sous réserve de nouvelles mesures gouvernementales ou ministérielles, le conseil d'administration s'est prononcé favorablement pour l'augmentation progressive et par paliers des enseignements en présentiel en priorisant les élèves de Tale, les enseignements de spécialité et les élèves de 2nde GT qui manifestent des signes de décrochage.

Les nouvelles modalités retenues par l'établissement visent prioritairement à répondre au protocole sanitaire de février 2021 mais également aux exigences du parcours Avenir des élèves en termes d'apprentissages et d'accompagnement dans l'élaboration de leur projet d'orientation.

➤ POUR LE CYCLE SECONDAIRE :

- **Classe de 2nde GT** : le fonctionnement par demi-journée et demi-classe est maintenu. La moitié des élèves d'une classe a cours le matin en semaine paire, et l'après-midi en semaine impaire et réciproquement, à l'exception des quelques élèves en grande difficulté repérés par l'équipe pédagogique qui seront en 100% présentiel. Ainsi, l'effectif élèves par classe en présentiel sera légèrement augmenté.
- **Classe de 1^{ère} Gale** : le fonctionnement par demi-journée et demi-classe est également maintenu. La moitié des élèves d'une classe a cours le matin en semaine paire, et l'après-midi en semaine impaire et réciproquement, à l'exception des demi-journées d'enseignements de spécialité au cours desquelles tous les élèves seront en présentiel.
- **Classe de 1^{ère} STMG** : maintien de tous les enseignements en 100% présentiel.
- **Classe de Tale Gale** : en référence aux préconisations ministérielle et académique, retour en présentiel pour 100% des enseignements.
- **Classe de Tale STMG** : maintien de tous les enseignements en 100% présentiel.

➤ POUR LES CYCLES DU SUPÉRIEUR :

Progressivement des aménagements ont été mis en œuvre en référence aux spécificités de chacun des cursus. Un retour en 100% présentiel est adopté avec des aménagements ponctuels. Un certain nombre de cours sont déjà en effectif réduit et les 2^{èmes} années de STS présentent des effectifs permettant la distanciation. Les colles et dispositifs d'accompagnement de préparation à l'oral en CPGE sont maintenus selon le coloscope annuel.

Lorsque les élèves seront en distanciel, ils devront fournir un travail régulier selon leur emploi du temps en classe virtuelle, en autonomie, ou semi autonomie (temps de questions-réponses par tchat pendant l'heure de cours) selon les modalités décidées par leurs enseignants et formulées par l'intermédiaire du cahier de textes et de la messagerie ENT. L'évaluation du travail réalisé en distanciel sera également précisée par les professeurs en référence aux stratégies pédagogiques utilisées.

Ainsi chaque élève travaillera la totalité du temps scolaire ordinaire que ce soit en cours, en classes virtuelles ou en autonomie afin de maintenir la progression annuelle dans les apprentissages fondamentaux. De même le lien avec l'établissement sera maintenu puisque chaque élève s'y rendra chaque jour et le suivi vie scolaire sera assuré quotidiennement.

NUMERIQUE ET PLAN DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE:

- Au lycée, une commission établissement de continuité pédagogique a été organisée suite au premier confinement pour établir un diagnostic des pratiques numériques favorables aux enseignements à distance et repérer les méthodologies les plus adaptées au distanciel.
- Le collège et le lycée se sont dotés en matériels numériques pour accompagner les élèves qui ne disposeraient pas des équipements nécessaires. Néanmoins dans le cadre du plan de continuité pédagogique du lycée, ces élèves bénéficieront d'un accueil à temps plein dans l'établissement.
- L'équipement en caméras permettra pour les enseignants qui le souhaitent de diffuser simultanément le cours en présentiel aux élèves maintenus en distanciel.

Les dispositifs retenus par la commission seront systématiquement activés lors de fermeture partielle ou totale de l'établissement.

LE SERVICE VIE SCOLAIRE :

L'équipe vie scolaire du lycée veillera particulièrement :

- A renforcer la vigilance sur le suivi de l'absentéisme et toute forme de décrochage scolaire notamment en 2nde GT.
- A vérifier que chaque élève dispose d'un équipement informatique correspondant à ses besoins
- À assurer un dispositif d'accueil quotidien pour les élèves les plus en difficultés repérés dans le cadre du GPDS ou par l'équipe de santé scolaire.
- Au maintien de l'accès en restauration scolaire pour les élèves qui bénéficient d'aides en collaboration avec la commission des fonds sociaux.

LE CDI :

Les professeurs documentalistes veilleront à faciliter l'accès à des ressources lors de la présence en établissement et dans le cadre du distanciel en prenant appui sur les ressources numériques disponibles.

CONCLUSION :

Ce plan de continuité pédagogique permettra aux élèves et étudiants de l'établissement:

- de maintenir une présence quotidienne à l'école et de bénéficier de l'ensemble des enseignements selon diverses modalités organisées par les professeurs.
- de répondre aux contraintes des capacités d'accueil en restauration scolaire tout en respectant la distanciation entre les groupes et la désinfection des surfaces, dans le seul lieu où il faut retirer son masque.
- de maintenir une réduction des flux dans les couloirs. La capacité limitée des salles de classe ne permet pas à ce jour l'application stricte du protocole dans ces espaces, l'usage du gel hydro alcoolique est indispensable.
- de bénéficier de la continuité du suivi médico-social lorsque cela est nécessaire.